

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

En ce début d'année, je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur, certainement une bonne santé par ces temps qui courent, ensuite une continuité durable et rémunératrice dans nos fermes. Pour cause de pandémie, elle fut également une année qui a bousculé l'être humain que nous sommes.

Je tiens à remercier tous les membres de l'EMB qui, lors de la dernière assemblée générale, m'ont soutenu par leur vote afin de représenter la Belgique au sein du Conseil d'administration. Je m'efforcerai de défendre au mieux les valeurs et visions de notre organisation en commençant par ma première rédaction de cet éditorial.

Nous savons tous que les enjeux, dès cette année 2021, sont nombreux. Nous entamons cette décennie 2021-2030, qui sera consacrée à la mise en place de la vision du Pacte vert. Dans les faits, la volonté de M. Timmermans se traduit par une réduction de 50 % de pesticides, 50 % d'antibiotiques et une progression de la surface en bio à 25 %. Dans les travaux préparatoires des nouveaux plans stratégiques de la PAC, où l'EMB est représenté par le Milcherzeuger Interessengemeinschaft (MIG) au niveau wallon, nous prenons conscience que ces éco-régimes qui doivent garantir un revenu décent aux agriculteurs et agricultrices seront des volontés difficiles à mettre en place. Les derniers passages devant le Parlement européen et les discussions à venir lors du trilogue nous le démontrent. Au fait, beaucoup d'eurodéputés sont des conservateurs d'un système qui ne veut pas beaucoup de changement (encore une prime à l'hectare) où 20 % des agriculteurs vont toucher 80 % des primes. Trop souvent, l'on met en avant que la priorité absolue de la PAC soit sa fonction nourricière par son agriculture afin de préserver une sécurité de l'approvisionnement alimentaire et sa souveraineté. Autrement dit, il va falloir nourrir de plus en plus de monde à moindre coût.

Et pourtant, nous les agriculteurs et agricultrices, nous ne demandons qu'une seule chose : pouvoir exercer notre métier et pouvoir en vivre, pouvoir décrocher un revenu après avoir retiré le coût de production de chaque spéculation.

Même si la production a encore augmenté de 4 % pour les mois d'octobre et novembre 2020, nous devons rester optimiste pour 2021. Supposant que cette nouvelle année devrait connaître cette même courbe, l'EMB se doit de réclamer le Programme de responsabilisation face au marché pour activer une réduction temporaire de la production afin de garder un prix qui sera rémunérateur pour nous. En espérant que nous aurons la faculté de progresser plus facilement dans la défense de nos intérêts en pouvant rencontrer ces acteurs de terrain en présentiel.

Gardons toutes et tous notre courage et notre santé afin de préparer correctement ce que sera l'après-Covid.

Guy Francq, membre du conseil d'administration de l'EMB et président du MIG Belgique

Bulletin de l'EMB janvier / février 2021

- La couverture des coûts est la clé de voûte d'une agriculture durable
- Indicateurs de marché (au 25/01/2021)
Mise à jour des coûts de la production laitière : 46,69 ct/kg en octobre 2020 en Allemagne
Les producteur.trice.s comptent sur les États membres et la Commission de l'UE pour approuver les instruments de crise importants en trilogue
« Notre conception, au PPE aussi, est que le secteur agricole européen a besoin de vrais instruments de gestion de crises. »
L'union fait la force !
Comptage cellulaire : un nouvel étalon sur fond de surestimation

Contact

EMB - European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

La couverture des coûts est la clé de voûte d'une agriculture durable

© EMB

À quoi devront ressembler à l'avenir les paysages dans lesquels nous vivons, produisons et nous reposons ? Comment souhaitons-nous, en tant que société, préserver notre environnement ? En tant que citoyens européens, nous voulons des espaces naturels sains, peuplés par une multitude

d'espèces végétales et animales.

À quoi devront ressembler à l'avenir les paysages dans lesquels nous vivons, produisons et nous reposons ? Comment souhaitons-nous, en tant que société, préserver notre environnement ?

En tant que citoyens européens, nous voulons des espaces naturels sains, peuplés par une multitude d'espèces végétales et animales. Les haies, les lisières des champs et les arbres solitaires près des champs et des prairies fournissent refuge et nourriture au bétail et aux animaux sauvages. Ils améliorent le (micro-)climat et invitent au repos. Grâce à une fertilisation adéquate et à la formation d'humus, nous entretenons des sols sains, qui sont à la fois fertiles et résistants aux extrêmes météorologiques. Nous y produisons des aliments de qualité, au moyen d'une utilisation raisonnée des ressources disponibles localement, dans le cadre d'une agriculture circulaire viable. Les produits sont ensuite commercialisés dans un cadre équitable et

régional.

Nous savons que cette vision d'une agriculture durable ne correspond pas vraiment à la situation actuelle en de nombreux endroits. Des efforts et des investissements dans tous les secteurs économiques sont nécessaires pour atteindre une durabilité réalisable. Dans le domaine agricole aussi, ces objectifs ambitieux ont un coût. Un coût que nous, en tant que société, devons prendre en charge afin de parvenir véritablement à plus de durabilité. Sommes-nous prêts, en tant que société, à chiffrer honnêtement ces coûts et à nous en acquitter ?

À l'heure actuelle, les coûts de production des aliments restent à la charge des agriculteurs. Les exploitations sont dans une situation très tendue. « Les études actuelles montrent que plus d'un quart des coûts de production ne sont pas couverts, pour le lait conventionnel comme pour le bio », indique Sieta van Keimpema, la présidente néerlandaise de l'association européenne des producteurs de lait European Milk Board (EMB), décrivant ainsi le cœur du problème. Exprimé clairement en chiffres, pour la production laitière conventionnelle en 2018, cela signifie un salaire horaire moyen de 4,02 euros pour le chef d'exploitation et la main d'œuvre familiale. En 2019, les prix étaient si bas que les agriculteur.rices.s ne pouvaient tirer aucun revenu de la production laitière. Elmar Hannen, membre du conseil d'administration de l'EMB et producteur de lait en Rhénanie-du-Nord-Westphalie ajoute : « Nos revenus ne sont pas seulement réduits par un prix très bas, mais aussi par la hausse galopante des coûts entraînée par les normes plus strictes et le changement climatique lui-même. » Mme van Keimpema en déduit la condition préalable suivante : « Le premier pas vers plus de durabilité est que les coûts de production des producteurs soient intégralement couverts. »

Comment pouvons-nous assurer que les coûts soient couverts pour réaliser des objectifs ambitieux ?

Pour obtenir des prix au producteur rémunérateurs, il est possible de délimiter un cadre plus équitable dans le contexte de la réforme actuelle de la Politique agricole commune (PAC). Le **Parlement européen** a déjà fait une bonne proposition en ce sens. Concernant les négociations en trilogue en cours entre le Conseil de l'UE, la Commission et le Parlement européens, M. Hannen réclame ainsi en premier lieu, surtout des États membres : « Rejoignez la position porteuse d'avenir du Parlement européen sur l'Organisation commune des marchés. Permettez l'adoption d'instruments efficaces de gestion de crise, comme la réduction volontaire de la production ». Cette réduction temporaire des volumes de lait en période de crise aide à éviter les crises profondes et une surproduction nocive. Récemment, des défenseurs des animaux ont eux aussi souligné qu'il faut s'attaquer d'abord aux carences fondamentales existantes, comme un prix trop bas, avant que les producteur.rice.s ne soient en mesure de prendre des mesures supplémentaires en faveur de la durabilité. À l'heure actuelle, en effet, ni le travail des producteur.rice.s, ni les contributions qu'ils apportent déjà à l'environnement, au bien-être animal et au climat ne sont suffisamment compensés financièrement.

Comment la durabilité du Pacte vert peut-elle réussir ?

Pour que nous puissions nous rapprocher de cette vision de durabilité, tous les secteurs devront prendre des mesures bien plus ambitieuses que jusqu'ici. Des directives en ce sens, qui visent à accroître les ambitions, existent déjà dans

des concepts politiques comme le Pacte vert européen et la stratégie « De la ferme à la table ». Ces concepts doivent toutefois expliciter comment les investissements nécessaires seront financés. De plus, une analyse préalable de leurs impacts dans l'UE et à l'international s'avère incontournable. Aussi, ces stratégies de durabilité doivent être élaborées en impliquant ceux qui, en fin de compte, feront le travail. « Si les coûts des exigences supplémentaires sont couverts, nous sommes évidemment disposés à faire encore plus en termes de durabilité. Il s'agit là d'une des préoccupations intrinsèques de notre métier », ajoute Kjartan Poulsen, le vice-président danois de l'EMB. Il recommande de miser sur des incitations financières positives pour faire progresser la cause de la durabilité. Il poursuit : « nous, les producteurs, qui sommes au cœur des événements, constatons quotidiennement que pour obtenir un prix équitable, il faut renforcer la position des agriculteurs sur le marché. » Au niveau géostratégique, il recommande aussi de miser sur une production régionale et de haute qualité, sans portes d'entrée par le biais d'accords de libre-échange. Pour cela, il faut des instruments comme le **Programme de responsabilisation face au marché (PRM)**, capable de réagir efficacement à des événements géostratégiques imprévisibles et donc d'éviter des dégâts durables.

Le respect de ces conditions permettra aux agriculteurs de contribuer à la réalisation de cette vision d'une durabilité viable et souhaitable. Cela permettra aussi d'assurer la reprise des exploitations par les générations futures : une condition essentielle pour que cette durabilité environnementale et climatique puisse perdurer dans le long terme.

*Des agriculteurs et des consommateurs militants s'engagent déjà, ensemble et par eux-mêmes, en faveur d'une production laitière plus durable, comme le montre le projet **Le lait équitable**. Ce lait est commercialisé dans plusieurs pays européens par les producteurs de lait eux-mêmes et démontre que les prix rémunérateurs ne sont pas une chimère, même avec des normes strictes. Toutefois, pour qu'ils ne soient pas l'exception mais la règle, une condition doit être remplie : un cadre sociétal et politique adéquat.*

Télécharger le dossier de presse

Communiqué de presse de l'EMB du 20 janvier 2021

Indicateurs de marché (au 25/01/2021)

Après une brève baisse de 2,0 % début novembre, l'**indice Global Dairy Trade** remonte depuis le 17 novembre et enregistre une hausse significative de 4,8 % le 19 janvier (+3,9 % précédemment). Le prix moyen préliminaire du **lait spot italien** baisse à nouveau en janvier, de 2,33 % par rapport au mois précédent, pour atteindre 34,31 ct par kg (-13,69 % par rapport à janvier 2020).

© Clal.it

Le **prix du lait dans les 27 pays de l'UE** baisse légèrement de 0,17 % en décembre et atteint 35,34 ct par kg, après avoir déjà baissé de 1,03 % en novembre. Les **prix du beurre dans l'UE** s'établissent à 342 EUR par 100 kg, ce qui représente une hausse de 1,8 % par rapport à la semaine précédente et une augmentation de 1,2 % sur les quatre dernières semaines. Sur les trois derniers mois, un recul de 3,5 % de début décembre à début janvier a été observé après une stabilité des prix autour de 350 EUR par 100 kg en automne. Les prix du **lait écrémé en poudre dans l'UE** sont actuellement de 226 EUR par 100 kg, soit une hausse de 1,3 % par rapport à la semaine précédente et de 1,8 % sur quatre semaines. Le dernier trimestre a été marqué par des prix d'automne relativement stables, entre 214 et 217 EUR par 100 kg. Depuis début décembre, les prix ont tendance à augmenter.

Les cours des **contrats à terme sur les produits laitiers** se sont appréciés à l'European Energy Exchange (EEX). Par exemple, les contrats de lait écrémé en poudre pour avril 2021 ont augmenté en comparaison mensuelle de 6,0 % au 22

janvier pour atteindre 2 380 EUR par tonne. Pour le beurre, ils ont augmenté de 1,8 % sur la même période et s'établissent à 3 500 EUR par tonne.

European Milk Board, janvier 2021

Mise à jour des coûts de la production laitière : 46,69 ct/kg en octobre 2020 en Allemagne

© EMB

Selon les résultats de l'étude trimestrielle sur les coûts de production en Allemagne, réalisée par le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft), les coûts de production – situation actuelle d'octobre 2020 – se montaient à 46,69 ct par kg, alors que le prix payé aux producteurs n'était que de 32,64 ct par kg pour la même période. Il leur manquait donc 14,05 ct par kg pour

couvrir leurs coûts.

Évolution des coûts de la production laitière en Allemagne

Vous trouverez [ici](#) un tableau qui montre l'évolution des coûts de la production laitière en Allemagne de 2014 à octobre 2020.

Rapport prix-coût (part non couverte des coûts)

Le rapport prix-coût illustre la mesure dans laquelle le prix du lait couvre les coûts de production. En octobre 2020, le prix du lait n'a permis aux producteurs.trice.s de couvrir que 70 % de leurs coûts de production ; la part non couverte des coûts est donc de 30 %.

Le graphique ci-dessous illustre ce déficit depuis 2014.

Indice laitier MMI

L'indice MMI montre l'évolution des coûts dans la production laitière. En octobre 2020, l'indice MMI avait une valeur de 113. En d'autres termes, les coûts de production des exploitations laitières ont augmenté de 13 % par rapport à l'année de référence 2015 (2015 = 100).

Voyez ci-dessous l'évolution de l'indice MMI dans le temps :

Nouveau : étude sur les coûts de production du lait bio

Depuis novembre 2019, une étude sur les coûts de production du lait bio en Allemagne est également disponible (période : de 2011/12 à 2018/19). Vous trouverez les résultats [ici](#) ainsi que la mise à jour pour l'année 2019/20 [ici](#).

Étude sur les coûts de production de six des principaux pays producteurs de lait

Une étude sur les coûts de production est aussi effectuée régulièrement dans cinq autres pays. Ici aussi, les résultats révèlent que le prix que reçoivent les producteur.trice.s de lait ne leur permet pas de couvrir leurs coûts de production. Les résultats de l'étude sur les coûts de production du lait en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas en 2017 sont disponibles [ici](#). Vous trouverez un aperçu des chiffres dans cette [vidéo](#).

On observe un manque à gagner chronique dans la production laitière – comment y remédier ?

L'European Milk Board propose d'ancrer dans la législation un instrument de gestion de crise capable d'agir contre le déficit chronique dans la production laitière. Le Programme de responsabilisation face au marché (PRM) permet d'observer les signaux du marché et d'y réagir par un ajustement de la production.

Lisez [ici](#) une brève description du Programme de responsabilisation face au marché (PRM) de l'EMB.

Contexte :

Dans le cadre de l'étude « Combien coûte la production de lait ? » réalisée pour le compte de l'European Milk Board et de MEG Milch Board, le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft) a procédé pour la première fois en 2012 à un calcul des coûts de la production laitière sur l'ensemble du territoire allemand. Ce calcul se base sur les données du Réseau d'information comptable agricole de la Commission européenne (RICA) et du Bureau fédéral allemand de la statistique (Destatis) et il est actualisé sur base trimestrielle depuis 2014.

Télécharger la fiche descriptive

Communiqué de presse de l'EMB du 15 janvier 2021

Les producteur.trice.s comptent sur les États membres et la Commission de l'UE pour approuver les instruments de crise importants en trilogue

Au niveau européen, le Parlement, le Conseil et la Commission négocient actuellement en trilogue sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC). Le Parlement européen a adopté le 23 octobre 2020 sa position sur la réforme de l'Organisation commune des marchés (OCM) au sein de la PAC. Elle comporte de bonnes propositions qui permettraient de rendre l'agriculture en général, et le secteur laitier en particulier, plus résistants aux crises.

© Parlement européen

Position du Parlement européen

Cette position comprend, entre autres, un programme de **réduction volontaire des volumes** (à l'article 219 bis*) en période de crise grave du marché. Au cas où s'annonce une forte baisse des prix dans l'UE, celle-ci prévoit de proposer aux producteurs et productrices de réduire, sur une période définie, leur production de quelques pourcents par rapport à la même période de l'année précédente. Les producteurs qui acceptent cette offre reçoivent alors une indemnité pour chaque litre de lait non produit.

Le fait que nous, les producteurs et productrices de lait, ayons été touchés par trois crises graves en dix ans – les crises de 2009, 2012 et 2015 à 2017 – montre bien à quel point ces instruments sont nécessaires. Ce n'est que lors de la troisième crise, lorsque le prix moyen dans l'UE est tombé à 25,7 centimes par kg, que l'UE a permis, après de longues hésitations, une réduction volontaire des volumes. Dès l'activation dudit programme, les prix ont rapidement commencé à se rétablir. En quelques mois à peine, ils sont passés de moins de 30 à 33,4 centimes par kg (janvier 2017).

On constate ainsi, pour le secteur laitier, que la **réduction volontaire des volumes fonctionne** ! Même des réductions relativement faibles peuvent avoir un fort effet positif sur le prix, comme on a pu le constater en 2016 - 2017. Dans le cas où la crise est très grave et qu'une réduction volontaire des volumes ne suffit pas, le Parlement européen recommande de rendre cet instrument encore plus efficace : sur une courte période, chaque producteur est alors tenu de ne pas accroître sa production afin de ne pas atténuer l'effet des réductions consenties par ses collègues dans l'UE (article 219 ter*).

Le Conseil et la Commission doivent confirmer la réduction des volumes

Nous saluons le fait que les députés européens aient analysé les crises passées et en aient tiré les leçons pour notre secteur. Un acteur important des négociations actuelles en trilogue défend donc déjà une position porteuse d'avenir. À ce jour, toutefois, ni le Conseil, ni la Commission n'ont repris cet instrument dans leurs positions. Il est désormais essentiel que les États membres qui hésitent encore et la Commission européenne comprennent la nécessité et l'intérêt de cet outil et qu'ils ouvrent la voie, lors des négociations actuelles en trilogue, à l'inscription de cet instrument dans l'Organisation commune des marchés.

Un ancrage législatif de cet instrument est nécessaire dans la mesure où les crises passées ont montré que, en son absence, nous courons le risque que cet outil ne soit pas utilisé (cf. première et deuxième crise) ou qu'il le soit trop tard (cf. troisième crise).

Afin qu'il puisse être appliqué rapidement, il est important de définir clairement quand il doit être activé. Il est très positif que le Parlement européen prévoie dans ses propositions un mécanisme d'alerte précoce. Toutefois, pour que ce dernier soit véritablement efficace, il doit encore être amélioré de manière à intégrer une définition appropriée de crise et à le lier à l'activation d'un programme de réduction volontaire des volumes.

L'efficacité de cet instrument n'est plus à démontrer. En effet, en 2016 et 2017, lorsque la possibilité d'une réduction volontaire des volumes fut déclarée, les agriculteurs européens intéressés purent travailler de manière coordonnée avec leurs collègues, en échange d'une indemnité pour le lait non produit, pour que tous puissent rapidement sortir de la crise. Plus de 48 000 producteurs – plus que prévu – avaient fait preuve de responsabilité collective pour le secteur laitier, afin de rétablir la fonctionnalité du marché.

Pourquoi le système fonctionne-t-il en cas de crise grave ?

Cet instrument présente l'avantage d'éviter de produire des excédents de lait qu'il aurait ensuite fallu transformer, par exemple, en lait en poudre.

- Les stocks de lait en poudre exercent une pression très forte sur le prix. Cette pression perdure quand la poudre est stockée dans le cadre du régime de l'intervention. Elle continue ainsi d'empêcher le redressement des prix.
- Au-delà de cette pression négative sur les prix, la surproduction gaspille des **ressources précieuses** et l'exportation de produits excédentaires à bas prix menace la subsistance de nos collègues producteur.trice.s dans les pays de l'hémisphère sud.

Nous pouvons éviter tout cela si une réduction volontaire des volumes est activée dans toute l'UE en période de crise. En effet, on agit alors directement au niveau de la production de lait cru, c'est-à-dire là où la surproduction a lieu. Cet instrument interrompt la chaîne problématique de surproduction et y met immédiatement fin, tout en soulageant ceux qui sont véritablement touchés par la crise. Car c'est nous, les producteurs et productrices de lait, qui enregistrons des pertes élevées, pas les transformateurs !

C'est pourquoi nous militons pour que cet instrument de gestion de crise fasse son entrée dans la mouture finale de l'Organisation commune des marchés. Au-delà de la Commission européenne et du Conseil, nous appelons les autres organisations agricoles à s'engager en faveur de cet instrument pour le bien de leurs producteur.trice.s et à renoncer aux atermoiements ou à une opposition à la réduction volontaire des volumes.

Sieta van Keimpema, présidente de l'EMB – Pays-Bas

Kjartan Poulsen, vice-président de l'EMB – Danemark

Boris Gondouin, membre du conseil d'administration de l'EMB – France

Elmar Hannen, membre du conseil d'administration de l'EMB – Allemagne

Guy Francq, membre du conseil d'administration de l'EMB – Belgique

Roberto Cavaliere, membre du conseil d'administration de l'EMB – Italie

* Position du Parlement européen :

[P9_TA\(2020\)0289 « Politique agricole commune - modification du règlement OCM et d'autres règlements »](#)

Communiqué de presse de l'EMB du 14 décembre 2020

« Notre conception, au PPE aussi, est que le secteur agricole européen a besoin de vrais instruments de gestion de crises. »

Álvaro Amaro est eurodéputé dans le groupe du Parti populaire européen. Ce Portugais de 67 ans siège à la Commission de l'agriculture et du développement rural depuis juillet 2019. Nous avons demandé à l'ancien secrétaire d'État au ministère portugais de l'agriculture et ancien député au parlement de son pays ce qu'il pensait du secteur agricole.

Qu'attendez-vous de la présidence portugaise du Conseil, surtout en ce qui concerne l'avenir de l'agriculture européenne ?

La présidence portugaise a des attentes très fortes quant à la conclusion de la réforme de la PAC, mais aussi concernant la mise en œuvre du Pacte vert. L'une des priorités portugaises est justement de réduire la dépendance extérieure de l'UE vis-à-vis des marchandises et technologies critiques, en investissant dans l'innovation, et d'accroître la suffisance alimentaire. En l'état, je ne pense pas que cet objectif soit compatible avec les ambitions des stratégies « De la ferme à la table » et sur la biodiversité. La ministre Maria do Céu Antunes est ici confrontée à un défi important.

Je pense qu'une grande partie de la préparation de la future PAC devra être assurée par la présidence portugaise. En fait, l'idéal serait d'avoir achevé le processus d'ici à l'été. J'espère sincèrement que le gouvernement portugais investira sérieusement dans cet objectif, d'autant que cela aurait un impact fort.

Comment voyez-vous la position du Parlement sur l'Organisation commune des marchés ? Que pensez-vous des instruments de gestion de crises proposés ?

La position du Parlement a été beaucoup critiquée. Toutefois, notre conception, au PPE aussi, est que le secteur agricole européen a besoin de vrais instruments de gestion de crises. Ce qui existe aujourd'hui ne sert les intérêts de personne. Au lieu de résoudre le problème, l'emploi de cet outil lui donne une dimension nationale, avec un impact allant de sectoriel à global. Malheureusement, des crises ont eu lieu et l'outil n'a toujours pas été utilisé...

Je dirais que le problème n'est pas un manque de prise de conscience de cette nécessité. C'est plutôt un manque d'argent. De l'argent que les États membres, malheureusement, ne sont pas prêts à utiliser pour le bien et l'avenir de l'agriculture européenne.

D'un côté, la Commission européenne et la société formulent des objectifs ambitieux de durabilité qui risquent de faire augmenter les coûts pesant sur les agriculteurs ; de l'autre, alors que la plupart des agriculteurs souhaiteraient produire de manière plus durable, beaucoup d'entre eux se voient verser un prix qui ne couvre pas l'ensemble de leurs coûts de production. Comment le Pacte vert européen peut-il fonctionner pour l'agriculture ?

Voilà la question à un million de dollars ! La Commission affirme que le Pacte vert aura pour effet un accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles. Je doute que ce soit le cas – au moins dans la mesure attendue. En termes de consommation, les gens sont principalement sensibles aux prix, même si l'importance accordée à ce facteur a baissé au cours des dernières années. De plus, le prix équitable qu'il faudrait payer pour un grand nombre de ces produits exclut du marché des millions de consommateurs à bas revenus. Nous allons donc remplacer la production européenne par celle de pays tiers. Mais à quel prix, au niveau social, économique et environnemental ?

La solution passe par l'écologie, mais les agriculteurs et les forestiers doivent être mieux rémunérés pour le rôle clé qui est le leur.

M. Amaro, merci de nous avoir accordé cet entretien.

Simon Bauer, European Milk Board

L'union fait la force !

Qui l'eût cru ? Au bout d'un an de grandes manifestations d'agriculteurs sur la législation allemande en matière de fertilisants, le dénigrement des agriculteurs, la protection des insectes mais aussi la transition agricole ou la réforme de la PAC, nous sommes enfin arrivés au sujet clé pour la perpétuation de l'agriculture paysanne et la subsistance d'autant d'exploitations que possible : le prix versé au producteur et productrices des aliments.

© Helmut Graf

Tout a commencé début novembre par des actions d'agriculteurs agacés et fâchés par de nouvelles baisses de prix qui manifestaient devant certains entrepôts centraux de la grande distribution dans le nord-ouest de l'Allemagne. Ces protestations ont été suivies par des actions coordonnées des organisations qui collaborent dans le cadre du « dialogue sur le lait » auprès des transformateurs, les laiteries et les grands abattoirs. Le taux de participation y dépassait déjà largement les chiffres habituels. Enfin, les manifestations se sont tournées à nouveau contre les entrepôts centraux du commerce de détail, mais avec plusieurs centaines de participants cette fois, parfois avec des engins lourds et des blocus longs, de jour comme de nuit. Les manifestants, jeunes pour la plupart, ont bravé le froid, le mauvais temps, la pression exercée par la police et les appels à la modération des représentants des organisations. Les rayons et les frigos des magasins du nord-ouest se sont vidés et les actions de protestation ont gagné d'autres régions.

La forte participation et la détermination des participants montrent clairement à quel point la situation de nombreuses exploitations est désespérée. C'est bien là le mérite du dialogue sur le lait d'avoir mis en évidence à quel point les prix étaient sous-évalués au moyen de revendications claires, comme 15 centimes de plus par litre de lait ou 50 centimes de plus pour un kilo de viande de porc. Elles ont touché un point sensible chez les agriculteurs.

Inquiet pour ses ventes de Noël, le commerce de détail a cédé, se lançant même parfois dans une surenchère médiatique pour venir en aide aux éleveurs ; de nombreuses discussions et négociations ont lieu dans les configurations les plus diverses. Le syndicat majoritaire, lui, est bien silencieux et doit le rester – lui qui a négligé depuis des années de s'engager de quelque manière que ce soit en faveur de prix équitables. D'autres ont repris son rôle, ainsi que celui qui devrait revenir aux transformateurs. Ces derniers sont contraints d'imposer les concessions obtenues par les agriculteurs et de répercuter intégralement les recettes supplémentaires à leurs fournisseurs. Au-delà des hausses rapides de prix, nous avons naturellement besoin d'améliorer dans le long terme la position des agriculteurs sur le marché, afin qu'ils puissent faire valoir leurs coûts de production et la rémunération de leur travail auprès des acheteurs, dans le cadre de négociations d'égal à égal. C'est là que la politique doit jouer son rôle, sans se cantonner à présider des tables rondes, mais en élaborant des conditions cadres pour l'agriculture.

Nous bénéficions aujourd'hui d'un nouveau rapprochement entre les vieux de la vieille, qui apportent leur expérience et leurs solutions, et des jeunes énergiques, avec leur créativité et leur combativité. Si nous parvenons à préserver cette unité entre les agriculteurs et les organisations véritablement attachées au maintien de l'agriculture paysanne, nous réussirons à envoyer un message clair : nous ne nous laisserons plus mener par le bout du nez par nos « partenaires » dans la chaîne de création de valeur, par nos anciens représentants et par les responsables politiques ! Ceux qui refuseraient d'apporter leur pierre à une amélioration rapide et fondamentale de la situation des exploitations agricoles peuvent s'attendre à faire l'objet de notre prochaine action. L'union fait la force !

Extrait d'un article d'Ottmar Ilchmann, éleveur laitier et président d'AbL Basse-Saxe, publié dans le numéro de janvier du bulletin d'information « Unabhängige Bauernstimme »

Comptage cellulaire : un nouvel étalon sur fond de surestimation

© Republica, Pixabay

Partant du constat qu'il existe dans le monde 22 références qui proposent des gammes d'Etalon à Teneur Garantie (ETG) différentes, la Fédération Internationale du Lait (FIL) a œuvré pour la mise au point d'un matériau de référence certifié (CRM). L'objectif est de s'aligner sur le standard international afin d'adopter la meilleure technique disponible et éviter les disparités à l'échelle internationale des résultats sur le volet de la qualité

cellulaire du lait.

Disponible depuis le 20 février 2020, cet étalon prendra effet le 1^{er} avril 2021 en France pour l'ensemble des laits (vache, chèvre, brebis). D'après les premiers éléments transmis par l'interprofession laitière française (CNIEL), les analyses feraient baisser les résultats jusqu'à 20 % de cellule lors des comptages. Cette baisse importante permettrait à de nombreux éleveurs de ne plus faire les frais de pénalités liés à la qualité de leur lait et donc de bénéficier de prix du lait plus attractifs. Néanmoins, cet ajustement de la réglementation sur la qualité du lait révèle un étalon français trop coercitif qui pénaliserait les éleveurs français depuis de nombreuses années.

Plusieurs études vétérinaires confirment une surestimation

La société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) avait, dès 2009, constaté des différences entre la méthode officielle utilisée par les laboratoires interprofessionnels laitiers et les méthodes privées (utilisées par certains robots, par exemple). Dans l'objectif de confirmer ces informations, des échantillons de laits standardisés ont été envoyés dans différents pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume Uni) en 2017 afin de comparer la méthode utilisée par les laboratoires interprofessionnels français et leurs homologues européens. **Le résultat a une nouvelle fois démontré une surestimation importante de l'ordre de 25 %.** Les résultats obtenus dans les autres pays européens montrent néanmoins une certaine cohérence dans les résultats, ce qui révèle l'utilisation d'ETG très proches voir identiques.

Des conséquences importantes pour les éleveurs

Conformément au Règlement (CE) n°853/2004, dans le lait cru de vache livré, la teneur en cellules somatiques doit être inférieure ou égale à 400 000 cellules/ml. Les critères d'hygiène, comme établis dans les grilles interprofessionnelles relatives au paiement du lait, déclinent les taux de cellules somatiques en différents seuils, qui prévoient l'attribution de pénalités ou de primes selon les régions et les industriels laitiers. Les résultats publiés par les vétérinaires permettent d'affirmer que les éleveurs français sont plus pénalisés que leurs homologues européens compte tenue de la probable surestimation des comptages : nombre d'entre eux ont été pénalisés financièrement car disposant d'un taux cellulaire au-delà de la limite réglementaire, ce qui n'aurait pas obligatoirement été le cas dans un pays voisin.

D'après les résultats de l'interprofession laitière du bassin laitier grand ouest (CILOUEST), environ 10 % des mesures de lait cru s'établissaient au-delà des 400 000 cellules somatiques réglementaires en 2019. Les conséquences peuvent représenter des pertes financières importantes : pénalités financières à la qualité, suspension de collecte, réformes anticipées de vaches laitières, etc. qui restent néanmoins difficiles à estimer.

Sophie Lenaerts, responsable de la section Lait de la Coordination Rurale

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-janvierfevrier-2021.html>